
 Direction du Gaz, de l'Electricité
 et du Charbon

PARIS, le 19 août 1975
 24, rue de l'Université - PARIS 7^e

 Direction des affaires administratives
 et sociales

Le Ministre de l'Industrie et de
 la Recherche

 1er Bureau

à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées
 chargés des circonscriptions électriques,

DECISION ENN 75-3

- les chefs des arrondissements minéralogiques,
- les directeurs départementaux de l'équipement
 chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
 industries électriques et gazières au personnel des entreprises
 et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs Généraux d'"Electricité de
 France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direc-
 tion du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" ci-
 dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès
 des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou
 non transférées :

- décision N. 75-28 (Pers. 664) du 8 juillet 1975 ;
- circulaire N. 75-29 du 11 juillet 1975 ;
- circulaire N. 75-30 du 18 juillet 1975 ;
- décision N. 75-31 (Pers. 665) du 23 juillet 1975 ;
- décision N. 75-32 (Pers. 666) du 23 juillet 1975 ;
- décision N. 75-33 du 25 juillet 1975 ;
- circulaire N. 75-34 du 28 juillet 1975 ;
- note DP. 33-137 (avec annexe) du 10 juillet 1975 ;
- note DP. 33-138 du 18 juillet 1975 ;
- note DP. 33-139 du 29 juillet 1975 ;
- note DP. 33-141 du 5 août 1975 ;
- note DP. 31-66 du 3 juillet 1975 ;
- note DP. 31-68 du 10 juillet 1975 ;
- note DP. 31-69 du 31 juillet 1975 ;

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les
 circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entre-
 prises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont
 soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vou-
 loir notifier la présente décision aux entreprises et exploitations non
 nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie et
 de la Recherche,
 Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
 et du Charbon,

M. LEGRAND.

713